

Répondre à un appel à projet

Contexte

- La loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital Patient Santé Territoire » introduit une nouvelle procédure d'autorisation pour la création, la transformation ou l'extension des établissements et services par appels à projets. Incontournable pour adapter et faire évoluer une association gestionnaire dans son offre de réponse aux besoins des personnes accompagnées, cette procédure en évolution doit être maîtrisée.

Objectifs

- Connaître les dispositions relatives à la procédure d'autorisation
- Maîtriser la procédure d'appel à projet
- Acquérir la méthodologie pour des réponses adaptées et cohérentes
- Soutenir son projet devant une commission

Programme

Contexte général

- Historique, cadre réglementaire et évolutions de la procédure d'autorisation
- Les établissements concernés et les autorités compétentes

Procédure d'appels à projets

- Les étapes clés : du calendrier des appels à projets à l'arrêt d'autorisation
- Les évolutions récentes et les autres procédures : appel à candidature et appel à manifestation d'intérêt

Soutenir son projet devant la commission de sélection

- Les précautions à prendre en amont
- Le déroulement de l'audition : présentation du déroulement d'une séance de la commission de sélection d'appel à projet,
- Les bonnes pratiques : conseils sur la présentation de son dossier
 - Montrer que les réponses apportées correspondent aux attentes du cahier des charges
 - Valoriser les aspects novateurs de sa réponse

Date(s) :

Inter : 20 mai 2021

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter : à distance via TEAMS

Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :

Inter : ½ journée - 3h30

Intra : selon vos besoins

Tarif :

Inter :

Dirigeants salariés : 140 €

Dirigeants bénévoles : 99 € (*)

(*) A partir du 2^{ème} inscrit bénévole :

49,50 €/personne

Intra : à partir de 900 € pour 7h00 de formation - nous consulter pour plus de précisions

Public / pré-requis :

Dirigeants bénévoles, dirigeants salariés, chefs de service
Connaissance globale des politiques publiques du secteur

Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Échanges entre participants
- Étude de cas, cas pratiques

Intervenante:

Cécile BENEZET,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Enfance - Famille et droit des personnes

Modalité d'évaluation de l'acquisition des connaissances :

- Test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques
- Cas pratiques en cours de formation
- Quizz final d'évaluation des connaissances



Les personnes en situation de handicap le souhaitant peuvent contacter l'URIOPSS afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels par mail à : formation@uriopss-pacac.fr